



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Credit foncier de France

Question écrite n° 48006

Texte de la question

M. Georges Sarre demande à M. le ministre de l'économie et des finances de bien vouloir lui apporter quelques précisions quant à la manière dont a été géré le Crédit foncier de France. Il demande que lui soit précisée la raison pour laquelle monsieur Colli, qui a été sous-gouverneur du Crédit foncier de 1986 à 1994, a exercé également, et en partie simultanément avec cette fonction, celles de président du groupe Arcade et du Crédit immobilier de France dont le fondateur est M. Perissol, ministre du logement, lequel a d'ailleurs succédé à M. Colli à la présidence dudit groupe en 1991. Il souhaite savoir comment des dirigeants du CFF ont pu exercer, pendant leur activité, les fonctions d'administrateurs de sociétés privées dont l'objet est sans rapport avec celui du Crédit foncier, par exemple en étant à la fois secrétaire général adjoint du CFF et censeur de la société des hôtels Meridien. Il désire également connaître les raisons pour lesquelles les pertes du CFF, ainsi que ses diversifications contestables, n'ont pas été dénoncées par les représentants de l'État au conseil d'administration, notamment par le censeur nommé par le ministre de l'économie, exerçant aussi la fonction de commissaire du Gouvernement, qui fut un temps M. Jean-Claude Trichet. Le ministre peut-il en outre expliquer le choix des administrateurs du Crédit foncier, parmi lesquels a figuré un représentant du Crédit lyonnais ? Il demande d'autre part que soit rendue publique la liste intégrale des filiales et prises de participation du CFF, en particulier à l'étranger, ou ont été créées des sociétés de crédit hypothécaire ou de financement de la promotion immobilière (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas et Portugal). Il demande les raisons qui ont poussé le CFF à se diversifier dans les activités financières en rachetant la Banque internationale de gestion et de trésorerie, ainsi que la société de Bourse FERRI, dont le dirigeant préside l'Association française des sociétés de Bourse.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48006

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 626